



Projet d'évolution de l'usine de valorisation énergétique située à Créteil

Atelier thématique n°2 Surveillance environnementale

INFORMATIONS

- **Date** : Mercredi 29 mai 2019
- **Ville** : Boissy-Saint-Léger
- **Salle** : Salle Tohu Bohu
- **Horaires** : 19h – 21h
- **En tribune** :
 - Grégory Richet, Président de Valo'Marne
 - Marie-Christine Viratelle, Directrice de site Valo'Marne
 - Elina Marcoux, Chef de projets SUEZ RV
 - Pascal Roux, Spécialiste Santé environnement, Pascal Roux Conseil
 - Pierre-Yves Guernion, Chef de projet Ramboll
- **Participants** :
 - Marie-Noëlle Bertrand, habitante de Créteil
 - Gérard Hautot
 - Christian Larger, habitant de Boissy-Saint-Léger
 - Sam Pablo
 - Philippe Ungerer, habitant de Créteil
 - Denis Laurent, habitant de Saint-Maur-des-Fossés
 - Philippe Cornélis
 - Nelly Diallo
- **Animateur de l'atelier** : Renaud Dupuy, Directeur général de Neorama (AMO)
- **Documentation mise à disposition des participants** : Dossier de concertation et flyers
- **Présentation** : la présentation diffusée en séance est disponible sur le site internet du projet www.concertation.valomarne.fr
- **Nombre d'interventions** : 15

Renaud Dupuy présente la concertation préalable.

Voir présentation

Claire de Loynes, garante de la CNDP, rappelle son rôle et les objectifs de la concertation préalable.

Régis Charbonnier, Maire de Boissy-Saint-Léger, prononce un mot d'accueil républicain. Il remercie les participants pour leur présence.



INTRODUCTION

Avant de présenter le projet d'évolution de l'UVE située à Créteil, **Grégory Richet** remercie M. le Maire de Boissy-Saint-Léger, Corinne Daut, Directrice générale des services techniques du SMITDUVM et Madame la Garante de la concertation pour leur présence.

PRESENTATION N°1

Pascal Roux, docteur en médecine spécialiste en Santé et Environnement, présente les relations entre incinération et santé « *Les étapes de la réduction des risques* ».

Voir présentation

Il précise avoir travaillé sur l'impact d'usines d'incinération et de centres d'enfouissement, et plus précisément sur l'affaire de l'ancienne usine chimique Kodak (Vincennes) ou sur l'affaire du Probo Koala déversement de déchets toxiques (Côte d'Ivoire).

PRESENTATION N°2

Marie-Christine Viratelle, directrice du site, présente le dispositif actuel de surveillance environnementale de l'UVE (mesures réalisées, seuils à respecter).

Voir présentation

PRESENTATION N°3

Eliana Marcoux, chef de projets SUEZ RV, présente la contribution des activités de traitement des déchets sur les polluants en Ile-de-France, les mesures réalisées par Valo'Marne en termes de surveillance des retombées atmosphériques et les résultats pour l'environnement de Valo'Marne en 2018. Elle aborde également la question des émissions de CO₂ (trafic supplémentaire engendré par le projet, bilan carbone, puits de carbone).

Voir présentation

PRESENTATION N°4

Pierre-Yves Guernion, chef de projet Ramboll, présente la démarche d'évaluation des risques sanitaires liées à l'activité de l'UVE.

Voir présentation

Nota bene : les risques d'un projet sont analysés en regard de l'état du milieu du projet (démarche combinée depuis l'évolution du guide de l'INERIS en 2013).



ECHANGES AVEC LE PUBLIC

Intervention n°1

Marie-Noëlle Bertrand, habitante de Créteil, s'interroge sur les caractéristiques du projet soumis à la concertation préalable. Selon elle, la réalisation d'une troisième ligne d'incinération, autrement appelée « *troisième four* », apparaît comme un invariant quelle que soit l'issue de la concertation.

Réponse du maître d'ouvrage

Grégory Richet répond que l'objectif de la concertation préalable est de recueillir les contributions du public sur les bases du programme exposé. Le maître d'ouvrage prendra en compte ces avis et remarques.

Intervention n°2

Christian Larger, habitant de Boissy-Saint-Léger, rappelle la primauté de la réduction et la prévention des déchets dans la législation française. Concernant les polluants surveillés et mesurés par Valo'Marne, il se soucie du fait que les particules fines PM10 ne soient actuellement pas mesurées, bien qu'il reconnaisse que cela ne soit pas obligatoire.

Réponse du maître d'ouvrage

Grégory Richet indique que la loi prévoit un respect de la hiérarchie des modes de traitement des déchets, rappelant que l'enfouissement se situe en bas de l'échelle de ces modes. L'objectif premier étant de ne pas produire de déchets ou d'en recycler un maximum. Or, Valo'Marne propose d'offrir aux collectivités et aux industriels une capacité supplémentaire de valorisation énergétique pour réduire l'enfouissement en Ile-de-France. Chaque année, plus de 200 000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles (OMR) et plusieurs milliers de tonnes de déchets d'activités économiques (DAE) sont envoyées en centres d'enfouissement techniques. L'objectif est donc de remonter dans la hiérarchie des normes, lorsque la valorisation matière n'est pas rendue possible.

Régis Charbonnier complète en précisant que le territoire est très attaché aux politiques de réduction des déchets. C'est pourquoi, il a lancé une démarche d'élaboration de plan de réduction et de prévention des déchets. En outre, il suggère que l'accent soit porté sur ce point dans les ateliers de la future serre pédagogique de Valo'Marne. Il en va de l'intérêt des collectivités de réduire la production de déchets, puisque leur gestion représente un coût. Le territoire poursuit donc les démarches en ce sens.

Complément de réponse apporté par Pierre-Yves Guernion, Ramboll

Pierre-Yves Guernion explique que les poussières émises par les incinérateurs font l'objet de mesures. Lorsque l'inventaire des émissions est réalisé, ces poussières sont assimilées à des PM10. Or, il a été constaté que le traitement des déchets contribue peu à l'émission de PM10. Dans l'inventaire de l'état du milieu (mesures réalisées au niveau du Palais des Sports), il n'a pas été observé de différences significatives avec le reste du territoire en termes d'émissions de PM10.

Intervention n°3



Denis Laurent, habitant de Saint-Maur-des-Fossés, revient sur la justification du projet s'interrogeant sur la provenance des 100 000 tonnes de déchets supplémentaires qui seront traités sur site. Il souhaite savoir si un engagement a été pris entre le Syctom et le SMITDUVM.

Il demande également une mise à disposition des résultats des relevés concernant les dioxines bromées.

Puis, il s'interroge sur la pertinence de procéder au calcul différencié de chaque substance dans le cadre de l'élaboration du QD (quotient de danger).

Enfin, il reconnaît la marginalité de l'augmentation du trafic de poids-lourds généré par le projet. Toutefois, il s'inquiète du nombre de projets similaires susceptibles de se développer sur le territoire et, par leur effet cumulatif. Il rappelle que le trafic routier participe également au réchauffement climatique.

Réponse de Pierre-Yves Guernion, Ramboll

Pierre-Yves Guernion répond à l'interrogation de Denis Laurent concernant le calcul du QD. Il explique que le calcul est réalisé substance par substance, avant une addition de l'ensemble des quotients de danger (QD) et des Excès de Risques Individuels (ERI). Une fois ce calcul effectué, le risque cumulé est connu. Ce n'est donc pas une comparaison individuelle, mais bien une comparaison globale et majorante.

Intervention n°4

Denis Laurent reformule sa question. Selon lui, le risque sanitaire ne correspond pas à une addition de substances, considérant que l'effet cocktail représente des dangers plus significatifs.

Réponses apportées par Pierre-Yves Guernion, Ramboll et Pascal Roux, Pascal Roux Conseil

Pierre-Yves Guernion explique que l'effet cocktail ne peut pas être quantifié à ce jour car il n'est pas documenté.

Pascal Roux définit l'effet cocktail. Celui-ci reposerait sur un effet synergique basé sur un phénomène multiplicatif. En d'autres termes, la mise en présence de plusieurs substances aurait des conséquences plus lourdes que leur simple addition. Toutefois, ces conclusions n'ont jamais été démontrées, l'effet cocktail fait encore l'objet d'études et d'interrogations. La division des risques, autant que leur multiplication, demeure une conséquence possible de leur synergie.

Réponse du maître d'ouvrage

Grégory Richet rappelle la priorité d'éviter le recours à l'enfouissement. Il revient sur le principe de solidarité territoriale et précise que le Syctom est un des acteurs majeurs du traitement des déchets en Ile-de-France. Afin d'éviter l'enfouissement, si des besoins en termes de valorisation des déchets se font connaître au sein du Syctom, Valo'Marne devra répondre à ce principe de solidarité territoriale.

Intervention n°5



Denis Laurent demande si le Sycdom entretient des relations avec le SMITDUVM.

Réponse du maître d'ouvrage

Grégory Richet répond qu'il n'y a pas d'accord entre Suez, le Sycdom et le SMITDUVM. Le Sycdom a des besoins, autant que les autres acteurs franciliens du traitement des déchets. Le mode de traitement par valorisation énergétique des déchets permet d'éviter l'enfouissement.

Intervention n°6

Philippe Ungerer, habitant de Créteil, souhaite revenir sur l'augmentation des besoins en termes de traitement des ordures ménagères résiduelles (OMR). Il s'étonne que l'augmentation de la démographie stabilise la diminution des OMR engendrée par l'amélioration des gestes de tri. Cette combinaison de phénomènes devrait entraîner une réduction de 8% du tonnage d'OMR. Il demande d'où provient cet accroissement du tonnage prévu dans le cadre du projet. Compte-tenu de l'opposition des riverains, la capacité de l'installation Ivry-Paris XIII a été réduite. Il s'interroge alors sur un quelconque lien de causalité. Le projet Valo'Marne viserait à maintenir la capacité de traitement du département du Val-de-Marne, traitant déjà 25% de l'ensemble des déchets d'Ile-de-France alors qu'il ne compte que 10% des habitants de l'Ile-de-France.

Philippe Ungerer demande quelle est la part des déchets combustibles dans les centaines de milliers de tonnes enfouies.

Par ailleurs, il prend l'exemple de régions françaises ayant instauré des solutions pour inciter les citoyens à adopter de bonnes pratiques et éviter la taxe (exemples : une tarification au poids ou des sacs poubelles d'OMR payants).

Réponse du maître d'ouvrage

Grégory Richet précise que l'évolution de Valo'Marne n'est pas de disposer d'« un aspirateur de déchets », comme il a été entendu parfois. L'Ile-de-France a des besoins en termes de valorisation énergétique.

S'il est observé une réduction des tonnages réceptionnés aux bornes du SMITDUVM, ces capacités pourront bénéficier à d'autres collectivités ou acteurs économiques.

Régis Charbonnier précise que l'outil est d'ores-et-déjà dimensionné pour réceptionner 240 000 tonnes. Bien avant que le Sycdom ne manifeste des besoins en termes de traitement des déchets, le SMITDUVM réfléchissait déjà à la création d'un troisième four, notamment à destination des réseaux de chaleur urbain (RCU). Parallèlement, le SMITDUVM a été un territoire précurseur en termes d'extension des consignes de tri, ce qui a permis de réduire l'enfouissement en centres techniques (80 000 tonnes détournées) et de renforcer le recyclage. Le territoire travaille désormais au développement des ressourceries.

Par ailleurs, il tient à souligner qu'aucun accord n'a été signé entre le Sycdom et le SMITDUVM.

Intervention n°7



Philippe Cornélis, élu de Fontenay-sous-Bois, demande d'où proviennent les 120 000 tonnes de déchets supplémentaires qui seront réceptionnées sur site. Dans le cadre du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), il est prévu une réduction des déchets, malgré l'augmentation de la population en Ile-de-France. Aujourd'hui, le PRPGD ne prévoit pas d'augmentation de capacité d'incinération.

Il demande quel sera l'impact sur la santé de l'augmentation ponctuelle de certains rejets.

Réponses du maître d'ouvrage

Grégory Richet informe que le PRPGD prévoit une réduction de moitié de la capacité des centres d'enfouissement à l'horizon 2025. Il faudra donc créer des outils de tri pour les DAE et trouver les filières en capacité de récupérer ces tonnes triées. La mise en service de l'installation dans la configuration telle que prévue dans le cadre du projet est envisagée à l'horizon 2023, soit deux ans avant l'objectif du PRPGD. L'objectif de traiter ces déchets repose également sur la prévention d'un risque sanitaire.

Elina Marcoux complète en précisant que les mesures sont réalisées sur des risques majorés afin de se confronter aux pires des situations (comme si l'installation rejetait en permanence au maximum des seuils, sur des personnes exposées 24h sur 24).

Intervention n°8

Philippe Ungerer indique que les alentours du carrefour Pompadour sont déjà très pollués et exposés aux polluants. Il attire l'attention sur l'importance de ne pas aggraver la situation.

Concernant la station hydrogène, il s'étonne que le risque industriel n'ait pas été présenté. L'électrolyse pour la production d'hydrogène constitue un facteur de risques important. La distribution d'hydrogène près d'une ligne à haute tension est dangereuse. Il souhaiterait que l'INERIS prenne acte du projet de production d'hydrogène près d'une ligne à haute tension.

Réponse du maître d'ouvrage

Renaud Besançon, Directeur de projets SUEZ, explique que le risque industriel a été pris en compte. Le rayon de danger à prendre en compte est de 8 mètres. Or, le point bas de la ligne à haute tension est à 25 mètres.

Par ailleurs, le projet n'inclut pas de cuve de stockage, il s'agit d'une station hydrogène destinée essentiellement à la production et à la distribution. Il n'y a donc pas de risque associé à un éventuel stockage à haute pression.

Enfin, Air Liquide – partenaire de Suez dans le cadre de ce projet – dispose d'une filiale spécialisée dans la technologie hydrogène, appelée Hydrogénics.

Intervention n°9

Philippe Ungerer répond que l'hydrogène aboutit souvent à des accidents. Il prend l'exemple de la DRIEE de Rhône-Alpes ayant révélé de cas d'accidents liés à l'hydrogène.

Réponse du maître d'ouvrage



Renaud Besançon explique qu'une centaine de taxis roulent d'ores-et-déjà à l'hydrogène en Ile-de-France, dont le ravitaillement se fait à Paris, soit en zone urbaine dense et qu'à sa connaissance aucun accident n'a été relevé.

Intervention n°10

Un habitant s'inquiète des incertitudes présentées par les intervenants quant à l'état de la recherche sur les différents polluants. Il souhaite revenir sur les causes de l'alerte-pollution survenue le 20 février 2019.

Réponse apportée par Pierre-Yves Guernion, Ramboll

Pierre-Yves Guernion répond que l'épisode survenu le 20 février 2019 était un épisode symptomatique de la période printanière. Il s'agissait d'une conjonction de phénomènes. En effet, l'ammoniac dont il était question, provient en grande partie (80-90%) des épandages agricoles réalisés à la sortie de l'hiver

Intervention n°11

Un habitant craint que ce type d'épisodes conjoncturels ne devienne structurel.

Intervention n°12

Marie-Noëlle Bertrand s'interroge sur l'expression formulée par Grégory Richet selon laquelle il existerait un « *marché des déchets* ».

A l'évocation de l'augmentation de la capacité de livraison en termes de chauffage, elle souhaite savoir qui bénéficiera de cet accroissement de la production d'énergie (elle souligne la référence faite à la Compagnie Parisienne du Chauffage Urbain, CPCU).

Réponse du maître d'ouvrage

Grégory Richet précise que la CPCU gère l'alimentation de la Ville de Paris, qui distribue l'ensemble de l'énergie sur le périmètre de la Ville. Ce réseau est alimenté par deux sources : l'énergie des déchets (grâce aux installations Ivry Paris XIII, Saint-Ouen et Isséane) et l'énergie fossile. Ce réseau continue à se développer, en axant notamment sur la diversification des sources d'énergie pour atteindre le seuil de 50% et ainsi obtenir une réduction de TVA.

Effectivement, il existe un marché des déchets, comme il existe des cours mondiaux des sous-produits (cartons, plastiques). Le déchet est une activité puisque les populations doivent se débarrasser de ces produits. Or, il faut respecter la hiérarchie des modes de traitement.

Intervention n°13

Marie-Noëlle Bertrand estime que si l'effet cocktail n'est pas quantifiable, il est nécessaire de privilégier le principe de précaution.

Réponse apportée par Pascal Roux, Pascal Roux Conseil

Pascal Roux indique que la science doit se baser sur ces doutes pour les lever. Les études de surveillance environnementale et de veille sanitaire ont permis de comprendre que l'impact d'un incinérateur sur un environnement proche est extrêmement faible. Les scientifiques sont



partis d'un postulat de doute, ce doute est aujourd'hui levé en ce qui concerne les incinérateurs. Néanmoins, c'est le principe de la recherche de continuer à investiguer.

Intervention n°14

Denis Laurent souhaite obtenir une réponse de la part de Suez concernant la mesure des dioxines bromées. De plus, il demande s'il est possible de quantifier ce que représente la réduction de 50% de déchets enfouis en termes de volume (cf. objectif du PRPGD).

Réponse apportée par Pierre-Yves Guernion, Ramboll

Pierre-Yves Guernion explique qu'il existe peu d'études de références aujourd'hui portant sur les dioxines bromées (études de référence en milieu rural suédois notamment). Toutefois, les résultats ont abouti à des calculs de QD inférieur à 0,1 à partir du calcul d'un équivalent toxique.

Concernant l'équivalent en volume des déchets enfouis, **Elina Marcoux** indique que le détail par typologie de déchet est disponible dans le PRPGD.

Intervention n°15

Philippe Ungerer souhaite revenir sur le puits de carbone. Ce projet, reposant sur le principe du photobioréacteur, est présenté comme révolutionnaire. Toutefois, il estime que la captation de CO₂ est minime en regard des émissions de l'installation. De plus, il craint que les perspectives d'amélioration soient limitées et demande quel est le bilan énergétique du puits de carbone.

Réponses du maître d'ouvrage

Grégory Richet rappelle qu'il s'agit un projet pilote et qu'il n'a pas vocation à capter l'ensemble du CO₂ rejeté par l'installation. Il s'agit du premier puits installé sur une usine de valorisation énergétique des déchets. Certes, il faut apporter de l'énergie pour alimenter le puits, mais il s'agit d'une expérience. Il salue le développement par SUEZ et le SMITDUVM de ce type de technologie.

Marie-Christine Viratelle conclut en rappelant qu'il s'agit d'un pilote expérimental qui n'a pas vocation à capter la totalité du CO₂ émis par les cheminées. La R&D porte également sur la consommation électrique, il y a des pistes d'amélioration à l'étude avec des panneaux solaires notamment.

CONCLUSIONS

Grégory Richet remercie M. le Maire pour son accueil et l'ensemble des participants pour leur présence.